Libre circulation des travailleurs: marché européen intégré de l'emploi EURES. Rapport 1998-1999

2001/2053(COS) - 30/09/2002 - Document de suivi

L'évolution d'EURES au cours des deux années couvertes par le rapport 2000 et 2001 présenté par la Commission européenne démontre le rôle qu'EURES a déjà joué et continuera à jouer dans la réalisation de certains des objectifs clés définis dans le plan d'action en matière de compétences et de mobilité (voir fiche de procédure COS/2002/2147). Le présent rapport se fait également l'écho des recommandations formulées par le Parlement européen dans son rapport du 31.05.2001 sur les activités du réseau EURES au cours des années 1998 et 1999. Il montre en particulier la relation entre les activités d'EURES et la stratégie européenne pour l'emploi en proposant des données statistiques sur la mobilité de la main-d'oeuvre. Il rend compte des développements concernant les partenariats EURES transfrontaliers et donne des indications quant au travail à accomplir dans la perspective de l'élargissement. La Commission a également adhéré à l'analyse soulignant l'importance de la mobilité professionnelle et géographique pour faire face à la demande croissante de scientifiques et de chercheurs dans une société fondée sur la connaissance. Les deux dernières années ont vu la poursuite de la réalisation de l'objectif d'intégration des services EURES dans la gamme des services offerts aux demandeurs d'emploi et aux employeurs par les partenaires EURES, et notamment les services publics de l'emploi (SPE). Un nombre croissant de collaborateurs des organisations partenaires se sont familiarisés avec les services EURES et sont désormais en mesure de fournir les informations de première ligne au public. L'importance de la plate-forme informatique d'EURES est mise en évidence par le fait que plus de la moitié des SPE de l'EEE ont intégré leurs systèmes informatiques à celui d'EURES avant la fin 2001, ce qui a permis d'accroître considérablement le nombre d'offres d'emploi échangées. La base de données de recherche de CV, permettant aux citoyens de publier leur CV à l'échelle européenne, a été lancée en 2001 sous la forme d'un projet pilote. Il convient de signaler que le site Web EURES, qui renferme les bases de données précitées ainsi que des informations sur les conditions de vie et de travail des différents pays, est déjà l'un des sites les plus consultés de la Commission. En dépit des progrès présentés dans le rapport, la Commission et les partenaires du réseau EURES continuent à rencontrer des nombreuses difficultés. Il reste beaucoup à faire au cours de la période à venir pour pouvoir relever les défis fixés par le plan d'action de la Commission, le Conseil européen, le Conseil des ministres et le Parlement européen. Le réexamen des règles régissant EURES a été annoncé dans l'Agenda pour la politique sociale de la Commission le 28 juin 2000. Dans cette optique, plusieurs orientations fondamentales sont à prendre en considération : - favoriser la mobilité professionnelle et géographique conformément à la stratégie européenne pour l'emploi et améliorer les services et produits EURES en intégrant le réseau dans les activités des SPE; - consolider et renforcer EURES dans sa fonction d'instrument essentiel de soutien à la libre circulation des travailleurs et à l'intégration des marchés européens du travail, assurerle suivi de la mobilité et informer les citoyens des dispositions juridiques de l'UE/EEE qui les concernent; - réorienter la mission de la Commission et renforcer les outils de programmation pour permettre à la Commission de se concentrer sur l'impulsion stratégique et la coordination générale, tandis que la plupart des décisions opérationnelles devraient être prises par les membres et partenaires d'EURES; - conférer à EURES une structure plus souple, pouvant être aisément adaptée aux nouvelles évolutions technologiques et autres; - mettre au point des outils plus performants pour le suivi et l'évaluation des activités; - doter EURES d'une structure qui restera gérable avec un plus grand nombre d'États membres consécutivement à l'élargissement.